



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité**  
Bureau des élections et de la réglementation générale

**ELECTIONS A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
ET A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DU VAR**

**AVIS DE DEPOT DES LISTES ELECTORALES**

Les listes électorales pour les élections 2021 à la chambre de commerce et d'industrie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et à la chambre de commerce et d'industrie territoriale du Var sont mises à la disposition du public, du 16 juillet au 25 août 2021 inclus :

- à la préfecture du Var à Toulon, direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau des élections et de la réglementation générale, avenue du 112<sup>ème</sup> régiment d'infanterie,
- au greffe du tribunal de commerce de Draguignan, cité judiciaire, rue Pierre Clément,
- au greffe du tribunal de commerce de Fréjus, 272 rue Jean Jaurès,
- au greffe du tribunal de commerce de Toulon, palais Leclerc, 140 boulevard Leclerc,
- au siège de la chambre de commerce et d'industrie territoriale du Var à Toulon, 236 boulevard Maréchal Leclerc.

Tout électeur est autorisé à en prendre copie à ses frais au siège de la chambre de commerce et d'industrie territoriale du Var à Toulon.

Tout électeur peut présenter, pendant la période de publicité fixée ci-dessus, une réclamation à la commission d'établissement des listes électorales. Les réclamations sont déposées au secrétariat de la commission qui statue, au plus tard, dans les 8 jours suivant la fin de la publicité des listes électorales.

Les décisions de la commission d'établissement des listes électorales peuvent être contestées devant le tribunal judiciaire de Toulon dans les 10 jours à compter de la notification de la décision de la commission.

**Toulon, le 15 juillet 2021**

Pour le Préfet et par délégation  
le secrétaire général

**Serge JACOB**